

Formation continue à l'université

Diplôme d'Université

Psychiatrie générale



La psychiatrie est l'une des disciplines médicales qui fait face actuellement à une pénurie majeure de praticiens, en particulier dans les établissements publics de santé. Le décret n°2002-252 du 19 mars 2004 relatif aux «conditions dans lesquelles les docteurs en médecine peuvent obtenir une qualification de spécialiste» stipule que les médecins en exercice «peuvent obtenir une qualification de spécialiste différente de la qualification de généraliste ou de spécialiste qui leur a été initialement reconnue» sous réserve de «justifier d'une formation et d'une expérience qui leur assurent des compétences équivalentes à celles qui sont requises pour l'obtention du diplôme d'études spécialisées ou du diplôme d'études spécialisées complémentaire de la spécialité sollicitée». Le présent programme de formation est conforme aux préconisations des commissions ordinales de qualification en psychiatrie.

Objectifs

- ▶ Dispenser une formation théorique en psychiatrie générale aux médecins en exercice dans un service de psychiatrie qui souhaitent faire une demande de qualification en psychiatrie.
- ▶ Acquérir un socle commun de connaissances requises pour la maîtrise des compétences de diagnostic et de traitement notamment psychothérapeutiques des pathologies psychiatriques qui sont nécessaires à l'exercice de la spécialité de psychiatrie.

Publics visés

- ▶ Titulaire du titre de docteur en médecine ou d'un titre équivalent de la CE et occuper un poste d'assistant ou de praticien hospitalier contractuel dans un service de psychiatrie générale, qui souhaite justifier, en plus de son expérience professionnelle en psychiatrie, d'une formation théorique équivalente à celle requise pour l'obtention du Diplôme d'Études Spécialisé (DES) de psychiatrie, en vue de l'obtention de la qualification en psychiatrie auprès du conseil de l'ordre des médecins dont il dépend.

Conditions d'admission

- ▶ Doctorat en médecine français ou équivalent de la CE, être en poste dans un service de psychiatrie générale.
- ▶ La candidature doit être déposée en ligne (prévoir un CV et une lettre de motivation).

**CANDIDATURE
EN LIGNE**

www.formation-continue.univ-tours.fr

Elles seront examinées par la commission pédagogique qui vérifiera l'adéquation de l'expérience professionnelle et du projet du candidat aux objectifs et au contenu de l'enseignement.

INTERVENANTS

Responsable pédagogique :

- ▶ Vincent CAMUS, Professeur à l'université de Tours, Praticien Hospitalier au CHRU de Tours

Avec la contribution des enseignants chercheurs de l'université de Tours et de praticiens hospitaliers du CHRU de Tours spécialisés dans le domaine de la Psychiatrie

298 heures de cours sur 3 ans
+ 420 heures de stage : fonction de praticien dans un service de Psychiatrie ou dans un service universitaire
Groupe de 10 personnes maximum

Lieu de formation :
UFR de médecine de l'université de Tours
10 boulevard Tonnellé à Tours

Formation de novembre 2018 à juin 2020 ou 2021*

Renseignements et inscriptions : Catherine PESCHARD au 02.47.36.81.45

Tarif 2018/2019 : 2 690 € nets par an

* Le DU est susceptible d'être modifié suite à la réforme du 3^{ème} cycle des études médicales - 2 années au lieu de 3 années).



Programme

Le cursus d'enseignement proposé correspond aux cours de formation de troisième cycle du DES de Psychiatrie et comprend :

► Un enseignement obligatoire : socle commun de connaissances

► 1^{ère} année : Psychiatrie générale, bases cliniques et thérapeutiques

Premiers pas en clinique
Schizophrénie
Troubles de l'humeur
Troubles anxieux
Troubles de la personnalité
Sémiologie, nosographie (video, clinique, échelles)
Psychiatrie d'urgence
Prescrire et surveiller
Bases théoriques des approches psychothérapeutiques

► 2^{ème} année : Psychiatrie spécialisée et psychothérapie

Psychiatrie Biologique
Investigations psychologiques et neuropsychologiques
Développement psychologique, personnalité
Troubles envahissants du développement
Troubles Déficit d'Attention avec Hyperactivité (TDAH)
Alcool et toxicomanies
Addictions comportementales
Principales méthodes psychothérapeutiques

► 3^{ème} année : Spécialisation, pratiques spécifiques

Explorations fonctionnelles en psychiatrie
Psychosociologie psychiatrie transculturelle
Spécificités des pathologies de l'enfance et adolescence
Spécificités des pathologies de l'âge
Psychopharmacologie des populations à risque
Éducation thérapeutique
Psychiatrie de liaison
Psychiatrie médico-légale: approfondissement

► Un enseignement optionnel : deux séminaires optionnels par an dont au moins un est consacré à une des grandes approches psychothérapeutiques

► Un cycle de conférences annuel

► Un stage de 3 mois dans un service universitaire (ce stage peut-être réalisé de manière fractionnée et dans différents services, en accord avec l'établissement d'origine).

Validation

L'enseignement sera sanctionné par l'obtention d'un diplôme délivré sur :

- Les résultats aux contrôles des connaissances annuels,
- La participation à l'ensemble des enseignements obligatoires et optionnels,
- La soutenance d'un mémoire devant un jury constitué de membres de la commission pédagogique et présidé par le responsable de l'enseignement. Une note de 10/20 à chacun des contrôles de connaissances est requise pour être autorisé à soutenir son mémoire. La soutenance a lieu à la fin des 3 années universitaires.

Service de Formation Continue

60 rue du Plat d'Étain - BP 12050
37020 TOURS Cedex 1

formation-continue@univ-tours.fr

Tél. : 02 47 36 81 31

Informations à jour le 8 février 2018 et susceptibles d'évolutions. Les tarifs s'appliquent aux formations de l'année universitaire 2018/2019. Les prix sont nets, la formation continue universitaire n'étant pas soumise à la TVA. Les règlements sont à effectuer à l'ordre de l'agent comptable de l'université de Tours. Les formations se déroulent selon les règles universitaires en vigueur à la date de démarrage. Elles sont organisées sous réserve d'un nombre suffisant de participants. Conformément à la législation, elles font l'objet soit d'une convention de formation continue (prise en charge par une entreprise ou un financeur institutionnel), soit d'un contrat de formation professionnelle (prise en charge individuelle). Les descriptifs de ce document ne constituent pas des éléments contractuels.

